

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

**Arrêté du 14 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration
de l'Ecole nationale des ponts et chaussées**

NOR : DEVK0909320A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993, relatif à l'Ecole nationale des ponts et chaussées ;

Vu la délibération n° 09-03-06 du 27 mars 2009 du conseil d'administration de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ;

Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'administration de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, en qualité de personnalité qualifiée, pour une durée de trois ans, la personne dont le nom suit : Francis-Luc PERRET.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à La Défense, le, le 14 avril 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

Le préfet, secrétaire général,

D. LALLEMENT